



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 20 février 2013 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants : le représentant de Coteau-du-Lac, Mario Cadieux, la représentante d'Hudson, Madeleine Hodgson, la représentante des Cèdres, Thérèse Lemelin, le maire des Coteaux, Réal Boisvert, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Marie-Claude Nichols, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le représentant de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Patricia Domingos, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, la maire de Saint-Zotique, Gaétane Legault, la mairesse de Terrasse-Vaudreuil, Manon Trudel, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon, et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents messieurs le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, et le directeur général adjoint, Raymond Malo, ainsi que mesdames la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay, et la directrice des opérations, Nadine Ethier.

Sont absents le maire de L'Île-Cadieux, Marc-André Léger, la maire de Pointe-des-Cascades, Maryse Sauvé, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Réal Brazeau, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Très-Saint-Rédempteur, Jean Lalonde, et la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Annie Lévesque.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

13-02-20-01

Il est proposé par monsieur **Gilles Farand**, appuyé par madame **Manon Trudel** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 44.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13-02-20-02

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que déposé.

Proposition adoptée.

Monsieur Gilles Farand annonce aux membres qu'il quitte ses fonctions de maire de la municipalité de Saint-Clet à compter du 21 février 2013. Il remercie ses confrères, monsieur le directeur général ainsi que les employés de la MRC.

Monsieur le préfet rend hommage à M. Farand qui était maire depuis 1994 et qui a été préfet de la MRC de 2008 au 24 novembre 2010. Il le remercie pour son implication et le décrit comme un leader et un rassembleur.

M. Farand quitte son siège et laisse sa place au maire suppléant et représentant de la municipalité de Saint-Clet, monsieur Daniel Beaupré.

3. REMISE DE SUBVENTION

3.1. LISTE DES SUBVENTIONS 2013 : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la liste des subventions 2013 déposée et jointe à la présente;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE les sommes ont été prévues au budget 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité administratif du 13 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE les organismes seront avisés en 2013 que certaines règles d'application aux subventions pourraient changer en 2014;

POUR CES MOTIFS,

13-02-20-03

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'approuver** la liste des subventions 2013 telle que déposée et faisant partie intégrante de la présente.

Proposition adoptée.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au conseil.

4.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2013 : ADOPTION

13-02-20-04

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2013 tel que déposé.

Proposition adoptée.

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

5.1. PLAN D'ACTION LOCAL EN SANTÉ PUBLIQUE 2013-2015 : PRÉSENTATION DE MADAME SOPHIE LEDUC, CONSEILLÈRE- CADRE À LA PROGRAMMATION ET COORDONNATRICE LOCALE DE SÉCURITÉ CIVILE DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS) DE VAUDREUIL-SOULANGES.

Monsieur le préfet accueille madame Sophie Leduc, conseillère-cadre à la programmation et coordonnatrice locale de sécurité civile du centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Vaudreuil-Soulanges pour présenter aux membres le plan d'action local en santé publique 2013-2015.

5.2. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL- DORION

5.2.1. PRÉSENTATION DE MONSIEUR MARTIN RICHARDSON, PRÉSIDENT

Monsieur le préfet accueille monsieur Martin Richardson, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion pour présenter aux membres la mise à jour des informations relatives à la demande d'aide financière déposée en novembre dernier.

Monsieur Marc Roy, maire de la ville de L'Île-Perrot, prend son siège à 20 h 24.

5.2.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion adressée aux membres du comité administratif le 14 novembre 2012;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT le changement de dénomination qui sera effectif au 1er juillet 2013, soit la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre a obtenu l'exclusivité sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT l'importance du volet économique sur le territoire et du rôle de la Chambre;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité administratif du 13 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au surplus accumulé non réservé pour l'année 2013;

POUR CES MOTIFS,

13-02-20-05

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu, à la majorité, **d'accorder** une aide financière de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) par année, pour trois (3) ans, soit 2013, 2014 et 2015, au Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges pour les besoins de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges, ventilé comme suit :

- douze-mille-cinq-cents dollars (12 500 \$) sera conservé par le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges à titre de paiement de loyers pour la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges;
- douze-mille-cinq-cents dollars (12 500 \$) sera remis par le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges à la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges;

d'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'entente à cet effet.

Le vote est demandé. Les élus des municipalités de Rivière-Beaudette, de Sainte-Justine-de-Newton et de Saint-Télesphore votent contre cette proposition représentant 17 % du nombre de votes et 3 % en fonction de la population.

Conformément à l'article 201 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le résultat du vote est favorable, et ce, en vertu de la double majorité.

Proposition adoptée.

6. RETOUR SUR LES REPRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PRÉFET

6.1. MISSION PARIS-STRASBOURG : SUIVI

Monsieur le préfet fait le suivi sur la mission Paris-Strasbourg. Une présentation sera faite lors de la prochaine séance.

7. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

7.1. COMITÉ TERRITORIAL AVISEUR SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE DU 31 JANVIER 2013

Madame Gaëtane Legault, membre du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-02-20-06

Il est proposé par madame **Manon Trudel**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité territorial aviseur sur la politique de développement social durable du 31 janvier 2013.



Proposition adoptée.

7.1.1. MOTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Claire Gosselin, directrice à l'école primaire Virginie-Roy et Mme Isabelle Sainte-Marie, directrice à l'école primaire François-Perrot, ont travaillé à développer plusieurs projets socioculturels, notamment le tutorat aux élèves allophones et la journée interculturelle;

CONSIDÉRANT QUE les projets réalisés par ces deux directrices dépassent les fonctions de direction d'école en favorisant l'accueil et l'intégration des élèves allophones et de leur famille au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges vise notamment à « reconnaître, renforcer et supporter la participation des citoyens à la vie régionale » et à « renforcer la connaissance, la promotion et la mise en valeur des initiatives locales et régionales »;

CONSIDÉRANT QUE les projets développés vont dans le sens du plan d'action de la Politique de développement social durable et plus particulièrement avec les objectifs « d'accroître la persévérance scolaire et la qualification des jeunes de Vaudreuil-Soulanges » et de « recevoir les nouveaux arrivants à travers un processus d'accueil, de référence et d'intégration »;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame **Manon Trudel**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'adresser** à mesdames Isabelle Sainte-Marie et Marie-Claire Gosselin nos plus sincères félicitations pour leur implication exemplaire dans le cadre de leur fonction de directrice d'école.

Proposition adoptée.

7.1.2. APPUI AU PROJET EN CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges (CJE-VS) a pour mission d'améliorer les conditions de vie des jeunes adultes de 16 à 35 ans de Vaudreuil-Soulanges, en les soutenant dans leurs démarches vers l'emploi, un retour aux études ou un projet d'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE cette mission cadre avec la politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges et que le CJE-VS est reconnu à même le modèle de gouvernance en développement social durable à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de promouvoir l'équilibre entre les études et le travail afin de favoriser la réussite scolaire et l'intégration sociale de nos jeunes en initiant formellement une mobilisation des partenaires reliés à la persévérance scolaire sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le CJE-VS cadre avec les six (6) objectifs prioritaires en développement social durable retenus par le conseil de la MRC en 2011;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le CJE-VS répond à un besoin identifié dans le portrait de la réussite éducative et sociale de Vaudreuil-Soulanges, en plus de cadrer avec les cinq (5) objectifs prioritaires en 2012 identifiés par le sous-comité de travail en réussite éducative et sociale de Vaudreuil-Soulanges;

13-02-20-07



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le CJE-VS demande à la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent un soutien financier de près de quatre-vingt-dix mille (90 000 \$) au projet à même les fonds 2011-2016 du comité de l'entente en réussite éducative et sociale (CERÉS);

CONSIDÉRANT les recommandations positives émises sur le projet par trois (3) comités de la MRC, soit :

- le comité territorial « aviseur » sur la politique de développement social durable du 31 janvier 2013;
- le comité de travail sur la politique de développement social durable du 17 janvier 2013;
- le sous-comité de travail en réussite éducative et sociale du 17 janvier 2013;

POUR CES MOTIFS,

13-02-20-08

Il est proposé par madame **Manon Trudel**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'appuyer** le projet « Conciliation études-travail » et **d'octroyer** la somme de neuf-cent-trente-trois dollars (933 \$), soit trois-cents dollars (300 \$) pour 2013-2014, trois-cents dollars (300 \$) pour 2014-2015 et trois-cent-trente-trois dollars (333 \$) pour 2015-2016.

Proposition adoptée.

7.2. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE DU 7 FÉVRIER 2013

Monsieur Réal Boisvert, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-02-20-09

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité de sécurité incendie du 7 février 2013.

Proposition adoptée.

7.2.1. BILAN DE L'AN 2 : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 1er juin 2010;

CONSIDÉRANT la deuxième année complétée du plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT l'obligation de remettre un rapport d'activités au ministre de la Sécurité publique conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité incendie du 7 février 2013;

POUR CES MOTIFS,

13-02-20-10

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'adopter** le bilan de l'an 2 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme faisant partie intégrante de la présente.

Proposition adoptée.

7.2.2. CARTES SUR LA FORCE DE FRAPPE POUR LES RISQUES FAIBLES ET ÉLEVÉS : ADOPTION

CONSIDÉRANT les obligations du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre de la MRC et des municipalités prévoit effectuer la mise à jour des cartes de mobilisation multi caserne de l'annexe 6 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la conception d'une carte régionale intitulée « Force de frappe optimisée – déploiement pour les risques faibles et moyens »;

CONSIDÉRANT la conception d'une carte régionale intitulée « Force de frappe optimisée – déploiement pour les risques élevés et très élevés »;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité incendie du 7 février 2013;

POUR CES MOTIFS,

13-02-20-11

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'adopter** les cartes intitulées « Force de frappe optimisée – déploiement pour les risques faibles et moyens » et « Force de frappe optimisée – déploiement pour les risques élevés et très élevés » jointes à la présente pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée.

7.2.3. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : DEMANDE DE MODIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité des Coteaux de changer la vocation de la caserne située au 21, rue Duckett, pour un centre de formation et d'entreposage;

CONSIDÉRANT la demande de modification de la Régie Intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François numéro 12-12-588;

CONSIDÉRANT la résolution de la municipalité des Coteaux numéro 12-11-5623 appuyant la demande de modification de la Régie Intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François numéro 12-12-588 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a procédé à l'analyse de cette demande et que celle-ci ne modifie pas les objectifs de protection visés par les orientations ministérielles;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de modifier le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges conformément aux articles 28 à 30.1 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité incendie du 7 février 2013.

POUR CES MOTIFS,

13-02-20-12

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **de demander** au ministre de la Sécurité publique de modifier le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges conformément à la demande de modification de la municipalité des Coteaux.

Proposition adoptée.



7.3. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 18 FÉVRIER 2013

Monsieur Yvan Cardinal, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-02-20-13

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité de sécurité publique du 18 février 2013.

Proposition adoptée.

7.4. COMITÉ RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DU 6 FÉVRIER 2013

Monsieur Réal Boisvert, en remplacement de madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-02-20-14

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité régional d'aménagement et d'environnement du 6 février 2013 en retirant du point 5 la section relative au point 2, soit : « Pour le point 2), le comité recommande de conserver le paragraphe de l'article 8.3.2. tel quel puisque la protection des champs visuels sur le fleuve est un objectif d'aménagement important. De plus, la reconstruction des bâtiments existants démolis pour cause de sinistre et les nouvelles constructions sur les terrains vacants peuvent être gérées par droits acquis, et ce, en vertu de l'article 19.15 du SAR stipulant que dans le cas où il serait impossible de respecter les marges prescrites, on devra respecter au minimum la moitié des marges prescrites au présent document. »

Proposition adoptée.

7.4.1. ZONES À RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

7.4.1.1. DEMANDE AUX FINS DE RAFFINER LES ZONES À RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige les MRC d'identifier dans leur schéma d'aménagement toute zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, telle une zone d'inondation, d'érosion, de glissement de terrain ou d'autre cataclysme;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé en vigueur contient des dispositions sur les zones à risque de mouvements de terrain présentes sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ces zones sont identifiées au plan 28 du schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 408-12-2012 de la ville de Coteau-du-Lac présentant une demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de raffiner la zone à risque de mouvements de terrain sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le comité régional d'aménagement et d'environnement lors de la rencontre tenue le 6 février 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité régional d'aménagement et d'environnement d'analyser cette demande lors des travaux de révision du schéma d'aménagement révisé;

POUR CES MOTIFS,



13-02-20-15

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'analyser** la demande de raffiner les zones à risque de mouvements de terrain présentes sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges lors des travaux de révision du schéma d'aménagement révisé.

Proposition adoptée.

7.4.1.2. DEMANDE AUX FINS DE RAFFINER LES ZONES À RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige les MRC d'identifier dans leur schéma d'aménagement toute zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, telle une zone d'inondation, d'érosion, de glissement de terrain ou d'autre cataclysme;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé en vigueur contient des dispositions sur les zones à risque de mouvements de terrain présentes sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ces zones sont identifiées au plan 28 du schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-01-09 de la municipalité de Saint-Télesphore présentant une demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de raffiner la zone à risque de mouvements de terrain sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le comité régional d'aménagement et d'environnement lors de la rencontre tenue le 6 février 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité régional d'aménagement et d'environnement d'analyser cette demande lors des travaux de révision du schéma d'aménagement révisé;

POUR CES MOTIFS,

13-02-20-16

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'analyser** la demande de raffiner les zones à risque de mouvements de terrain présentes sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges lors des travaux de révision du schéma d'aménagement révisé.

Proposition adoptée.

7.5. COMITÉ SUR LES STRATÉGIES D'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU 29 JANVIER 2013

Monsieur Robert Sauvé, président du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

7.6. COMITÉ AD HOC DE PILOTAGE DE LA MRC ET DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS) DE VAUDREUIL-SOULANGES DU 23 JANVIER 2013

Monsieur Robert Sauvé, en remplacement de madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

7.7. COMITÉ DES COMMUNICATIONS DU 8 FÉVRIER 2013

Monsieur Yvan Cardinal, en remplacement de monsieur Marc-André Léger, président du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.



7.8. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU 14 FÉVRIER 2013

Monsieur Claude Pilon, en remplacement de monsieur Jean Lalonde, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-02-20-17

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par madame **Manon Trudel** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité des ressources humaines du 14 février 2013.

Proposition adoptée.

8. PÔLE INSTITUTIONNEL RÉGIONAL

8.1. STATUT DU DOSSIER

Aucun sujet traité.

9. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT

9.1. STATUT DU DOSSIER

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint, informe les membres du statut du dossier du Plan intégré de développement et d'aménagement.

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

10.1.1. ENTÉRINEMENT DES LISTES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

13-02-20-18

Il est proposé par madame **Marie-Claude Nichols**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** la liste MRC 13-02-20.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 13-02-20, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

10.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES

Monsieur le directeur général fait le suivi sur l'état des finances.

10.3. SALON DES VINS 2013 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la MRC dans le cadre du 10^e Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la mission première du Salon des vins consiste à amasser des fonds qui seront entièrement versés au bénéfice de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Vaudreuil-Soulanges, volet hôpital;

CONSIDÉRANT les nouvelles règles émises par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation à la majorité des membres du comité administratif du 13 février 2013;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au surplus accumulé non réservé;

POUR CES MOTIFS,

13-02-20-19

Il est proposé par monsieur **Mario Cadieux**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu, à la majorité, **d'accorder** une aide financière maximale de douze-mille-cinq-cents dollars (12 500 \$) pour l'année 2013 sur dépôt des résultats, et ce, sans récurrence pour les années subséquentes, dans le cadre du 10^e Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges.

Le vote est demandé. Les élus des municipalités des Cèdres, des Coteaux, de Sainte-Justine-de-Newton et de Terrasse-Vaudreuil votent contre cette proposition représentant 22 % du nombre de vote et 11 % en fonction de la population.

Conformément à l'article 201 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le résultat du vote est favorable, et ce, en vertu de la double majorité.

Proposition adoptée.

10.4. GREFFE ET LÉGISLATION

10.4.1. PROGRAMMES D'HABITATION : DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC a la gestion des programmes d'habitation de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT les divers programmes d'habitation de la SHQ tels que :

- le programme d'aide à la rénovation en milieu RénoVillage;
- le programme de logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA);
- le programme d'adaptation de domicile (PAD);
- le programme de réparation d'urgence (PRU);
- le programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH);

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner des personnes pour la gestion des programmes et la signature de divers documents;

POUR CES MOTIFS,

13-02-20-20

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **de désigner** messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, ou Raymond Malo, directeur général adjoint, ou madame Nadine Ethier, directrice des opérations, pour signer tous les documents nécessaires aux traitements des divers programmes d'habitation de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Proposition adoptée.

10.4.2. ÉCOCENTRE SITUÉ À VAUDREUIL-DORION : TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX : ADJUDICATION

VU les articles 935 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 31 janvier 2013;

CONSIDÉRANT l'ouverture de trois (3) soumissions reçues le 18 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *C.R.I. Environnement inc.* est le plus bas soumissionnaire conforme;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45402 446;

POUR CES MOTIFS,

13-02-20-21

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'adjuger** le contrat à *C.R.I. Environnement inc.* pour une durée de deux (2) ans selon les prix unitaires soumis au bordereau joint à la présente, soit une valeur estimée de cent-cinquante-huit-mille-trois-cent-soixante-trois dollars et soixante-quatorze cents (158 363,74 \$) avec une option de renouvellement d'un (1) an en faveur de la MRC et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

10.4.3. COURS D'EAU

10.4.3.1. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien des cours d'eau suivants sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges : cours d'eau Quane et ses embranchements Nord et Sud et branches 17 et 23 de la rivière La Raquette;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

13-02-20-22

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à des appels d'offres publics pour les travaux d'entretien des cours d'eau suivants :

- Cours d'eau Quane et ses embranchements Nord et Sud (Bassin 12, ville de Vaudreuil-Dorion);
- Branches 17 et 23 de la rivière La Raquette (Bassin 2, municipalité de Sainte-Marthe).

Proposition adoptée.

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien des cours d'eau suivants sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges : branches 2 et 3 de la rivière Quinchien, branche 13 A de la rivière La Raquette, cours d'eau Pont-Pigeon, cours d'eau Trait-Carré Lotbinière et cours d'eau Ménard-Bourbonnais no 3 et ses branches 1, 2 et 3;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

13-02-20-23

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à des appels d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien des cours d'eau suivants :

- Branches 2 et 3 de la rivière Quinchien (Bassin 7, municipalité des Cèdres);
- Branche 13 A de la rivière La Raquette (Bassin 2, municipalité de Sainte-Justine-de-Newton);
- Cours d'eau Pont-Pigeon (Bassin 1, municipalité de Saint-Polycarpe);
- Cours d'eau Trait-Carré Lotbinière (Bassin 7, ville de Saint-Lazare);



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

- Cours d'eau Ménard-Bourbonnais n° 3 et ses branches 1, 2 et 3 (Bassin 1, municipalité de Saint-Polycarpe).

Proposition adoptée.

10.4.3.2. REPORT DE TRAVAUX COURS D'EAU HAMELIN

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau Hamelin dans le bassin versant numéro 6 comprenant les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Saint-Clet, et Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 12-04-25-12 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 12 septembre 2012, suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 20 août 2012 pour le projet d'entretien du cours d'eau Hamelin;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du soumissionnaire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-09-19-11 adjugeant le contrat relatif à l'entretien du cours d'eau Hamelin à la compagnie *Béton Laurier inc.* pour un montant total de vingt-sept-mille-neuf-cent-quatre-vingt-quatre dollars et douze cents (27 984,12 \$) incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Béton Laurier inc.* s'est avérée incapable de réaliser les travaux d'entretien dans les délais prescrits au contrat;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste 02 46002 419;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer un addenda pour reporter les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Hamelin à l'année 2013.

Proposition adoptée.

REPORT DE TRAVAUX COURS D'EAU 5^E RANG

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau 5e Rang dans le bassin versant numéro 1 comprenant les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Saint-Clet, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique et Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 12-02-08-08 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 14 mai 2012, suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 18 avril 2012 pour le projet d'entretien du cours d'eau 5e Rang;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du soumissionnaire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-05-23-25 adjugeant le contrat relatif à l'entretien du cours d'eau 5e Rang à la compagnie *Béton Laurier inc.* pour un

13-02-20-24



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

montant total de cinquante-huit-mille-cinq-cent-quatre-vingt-sept dollars et vingt-quatre cents (58 587,24 \$) incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Béton Laurier inc.* s'est avérée incapable de réaliser les travaux d'entretien dans les délais prescrits au contrat;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste 02 46002 419;

POUR CES MOTIFS,

13-02-20-25

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer un addenda pour reporter les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau 5^e Rang à l'année 2013.

Proposition adoptée.

10.4.4. TABLEAU DES COMITÉS : MODIFICATIONS

COMITÉ SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de la politique de développement social durable repose sur un modèle de concertation des différents organismes sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT l'ensemble des comités traitant de la politique de développement social durable, soit :

- le sous-comité de travail en réussite éducative et sociale;
- le comité de travail sur la politique de développement social durable;
- le comité territorial « aviseur » sur la politique de développement social durable;

CONSIDÉRANT la présence d'un élu siégeant à titre de « Membre élu » au comité territorial « aviseur » sur la politique de développement social durable;

CONSIDÉRANT la lourdeur administrative qu'amène le nombre important de comités avant d'être en mesure d'adopter des recommandations;

POUR CES MOTIFS,

13-02-20-26

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'abolir** le comité sur la politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

CONSIDÉRANT le projet d'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la composition du comité consultatif agricole;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs postes sont vacants;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité régional d'aménagement et d'environnement du 6 février 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du syndicat de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

13-02-20-27

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **de nommer** sur le comité consultatif agricole les membres suivants :

- M. Léo Hurtubise, agriculteur;
- M. Normand Chevrier, citoyen.

Proposition adoptée.

**10.4.5. COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES
ET LE TERRITOIRE DE LA CRÉ ET GROUPE D'INNOVATION EN
TRANSPORT COLLECTIF DE LA CRÉ : NOMINATION**

**COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE
TERRITOIRE (CRRNT)**

CONSIDÉRANT la demande de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent aux fins de nommer un commissaire pour la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la disponibilité et la participation actuelle de la candidate à certaines rencontres des comités de la CRRNT;

CONSIDÉRANT le congé de maternité de madame Alexandra Lemieux;

POUR CES MOTIFS,

13-02-20-28

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **de nommer** madame Catherine Marcotty, conseillère en aménagement du territoire, à titre de commissaire pour la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Proposition adoptée.

GROUPE D'INNOVATION EN TRANSPORT COLLECTIF

CONSIDÉRANT la demande de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent pour nommer un représentant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au Groupe d'Innovation en transport collectif de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le représentant de la MRC fait partie des quinze (15) membres votants dans la catégorie des « directeurs ou professionnels » pour chacune des MRC de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

POUR CES MOTIFS,

13-02-20-29

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **de nommer** madame Catherine Marcotty, conseillère en aménagement du territoire, à titre de représentante de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour siéger au sein du Groupe d'Innovation en transport collectif de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent en remplacement de madame Annie Lévesque.

Proposition adoptée.

**10.4.6. PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROGRAMME « VILLES ET
VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE » : RENOUVELLEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec privilégie des leviers en matière culturelle dont le partenariat avec les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités locales, les villes et les conseils de bande en appui aux objectifs inscrits dans la Politique culturelle du Québec;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - Aide aux initiatives de partenariat - entente ciblée « Villes et villages d'art et de patrimoine » vise à développer et promouvoir les ressources culturelles du milieu dans une optique de développement culturel territorial;

CONSIDÉRANT QUE le ministre poursuit la mise en œuvre du programme d'aide financière du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - Aide aux initiatives de partenariat - entente ciblée « Villes et villages d'art et de patrimoine » par la mise en réseau des partenaires, soit des municipalités régionales de comté (MRC), des municipalités locales, des villes et des conseils de bande, par le biais de l'embauche d'agents de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges reconnaît l'importance du développement culturel de sa collectivité et qu'elle est prête à y affecter le budget nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges dispose d'une politique culturelle adoptée par le conseil au mois d'octobre 2006;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges confirme son intérêt à poursuivre le projet de mise en œuvre de la politique culturelle régionale à l'intérieur du Programme « Villes et villages d'art et de patrimoine » et de bénéficier d'une aide financière pour une troisième entente (15 000 \$, 10 000 \$ et 5 000 \$) pour les années 2013, 2014 et 2015;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Manon Trudel** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le formulaire d'aide financière du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - Aide aux initiatives de partenariat - entente ciblée « Villes et villages d'art et de patrimoine » et à en faire le dépôt auprès du ministère;

d'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'entente.

Proposition adoptée.

11. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

13. SÉCURITÉ

13.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

13.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

13.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

13-02-20-30

14. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

15. ENVIRONNEMENT

15.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

15.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

15.2.1. COLLECTE SÉLECTIVE : PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA COMPENSATION

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres », comme des livres ou des boyaux d'arrosage qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination;

CONSIDÉRANT QUE les matières désignées comme « Autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

CONSIDÉRANT l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88 adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **de demander** au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013 pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, de



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

rendre publiques les études sur lesquelles il base son calcul des coûts de traitement des matières « Autres » et **de transmettre** copie de la présente résolution au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), au député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux et à la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois.

Proposition adoptée.

15.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

16. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

16.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

16.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

Aucun sujet traité.

17. DÉVELOPPEMENT

17.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

17.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

18. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon informe les membres sur les points suivants :

- La Couronne Sud questionne la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur le mode de remboursement relatif au financement des projets;
- La priorisation des investissements en transport en commun sera déposée par la Couronne Sud à la commission des Transports de la CMM;
- La demande de modification au PMAD de la MRC pour la ville de Saint-Lazare est en discussion avec d'autres dossiers des MRC de la Couronne Sud pour une rencontre au niveau des instances techniques et politiques de la CMM.

19. CULTURE

Aucun sujet traité.

20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1. TRANSPORT SOLEIL : PROJET DE RÉSOLUTION

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

20.2. LAC-À-L'ÉPAULE : SUIVI

Monsieur le préfet rappelle aux membres que le prochain lac-à-l'épaule aura lieu les 20-21 et 22 mars prochain au Lac Carling.

20.3. PIPELINE ENBRIDGE

Madame Patricia Domingos informe les membres qu'une séance d'information aura lieu le 11 mars 2013 à Sainte-Justine-de-Newton. Le dossier sera analysé pour une prise de position au prochain conseil en mars.

21. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

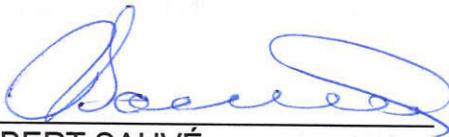
Aucun sujet traité.

23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

13-02-20-32

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **que** la séance **soit levée** à 21 h 30.

Proposition adoptée.



ROBERT SAUVÉ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier